

Projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine

Dossier : 6211-03-073

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 9 mars au 23 avril 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la Romaine par Hydro-Québec* a pris fin le 23 avril dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 25 février 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 9 mars au 23 avril 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie consiste à raccorder au réseau principal d'Hydro-Québec la production d'électricité des quatre centrales du complexe hydroélectrique de la Romaine. Le raccordement comprendrait la construction de quatre postes, soit un à chaque centrale, ainsi que quatre lignes d'une longueur totale de 496 km. Ces ouvrages permettraient d'intégrer la production du complexe en deux points du réseau, soit le poste Arnaud, situé à Sept-Îles, et le poste des Montagnais, situé à 190 km plus au nord dans le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Nipissis. Les quatre lignes seraient temporairement exploitées à 315 kV, bien que trois lignes auraient la capacité d'être exploitées à 735 kV.

L'exploitation temporaire à 315 kV serait suffisante pour acheminer la production du complexe de la Romaine au réseau. L'ajout de nouveaux projets de production hydroélectrique dans la Basse-Côte-Nord entraînerait l'exploitation éventuelle de ces lignes à 735 kV sans nécessiter la construction de nouvelles lignes. L'intégration de cette production au réseau de transport entraînerait également des modifications et l'ajout d'équipements à l'intérieur des postes Arnaud et des Montagnais ainsi que certaines interventions sur le réseau principal.

Le coût global du raccordement du complexe de la Romaine est estimé à 1,15 milliard de dollars, soit 800 millions pour les lignes et 350 millions pour les postes. Cette estimation en dollars de réalisation correspond à des mises en service s'échelonnant de 2014 à 2020.

(Extrait du communiqué émis le 9 mars 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors des séances d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- La capacité de transport de la ligne s'il y a ajout de nouveaux projets de production hydroélectrique dans la Basse-Côte-Nord ;
- l'exploitation possible à 735 kV de la ligne actuelle à 161 kV sur la Côte-Nord ;
- les répercussions sociales appréhendées (sur le réseau de la santé) par l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs dans les villes et villages de la région ;
- l'absence de consultation avec une communauté métisse possédant environ 250 camps et chalets dans le secteur à l'étude ;
- les répercussions possibles sur le caribou forestier.

Le tracé de la ligne au sud du lac Daigle

- Le tracé proposé au sud du lac Daigle qui serait rejeté par la majorité des résidents du lac Daigle ;
- l'explication du rejet du tracé qui aurait passé au nord du lac plutôt qu'au sud ;
- l'absence de consultation du promoteur selon certains citoyens du lac ;
- la proposition de déplacer les trois autres lignes provenant de Churchill Falls pour faire place à la ligne de raccordement de la Romaine, la faisant ainsi passer au nord du lac Daigle ;
- la possibilité d'installer de câbles souterrains autour du lac ;
- la crainte d'une augmentation du champ électromagnétique par la présence d'une quatrième ligne à haute tension autour du lac ;
- la demande d'une compensation pour les résidents du lac.

La circulation

- L'absence d'un poste de pesée sur la route 138 sur la Côte-Nord pour contrôler les camions lourds ;
- le risque de détérioration supplémentaire des routes, en particulier la route 138, seule voie de circulation vers l'ouest, ainsi que pour le pont de la rivière Moisie ;
- la possibilité que les matériaux lourds transitent par le port de Sept-Îles pour éviter la détérioration des routes.

Processus d'évaluation environnementale et rôle du BAPE

- Le nombre requis de demandes d'audience publique pour la tenue d'un mandat d'enquête et d'audience publique ;
- la recevabilité d'une demande d'audience publique ;
- les suites données à un rapport du BAPE (décisions exécutoires ou pouvoir de recommandation) ;
- les obligations du promoteur versus les recommandations du BAPE ;
- la crédibilité de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- l'accueil des commentaires du public par le BAPE ;
- l'indépendance du BAPE par rapport à Hydro-Québec comme organismes publics ;
- le poids du BAPE dans la décision gouvernementale ;
- l'explication des délais d'un mandat d'audience publique.

Autres préoccupations

- La crédibilité d'Hydro-Québec dans ses engagements envers le milieu ;
- la possibilité qu'Hydro-Québec adopte une politique de réduction des GES visant à compenser tout le camionnage engendré par un tel projet ;
- l'option de réduire la consommation en électricité plutôt que de continuer le développement hydroélectrique pour répondre à la demande croissante ;

- la critique de l'entente entre Hydro-Québec et le Vermont qui ferait en sorte que l'électricité serait vendue moins chère au Vermont qu'au Québec ;
- les répercussions du projet sur des terrains faisant l'objet de droits miniers.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Louis-Ange Santerre <i>Accès Internet gratuit</i>	500, avenue Jolliet à Sept-Îles
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	1235, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
6 mars 2010	La Presse	
10 mars 2010	Le Soleil	
10 mars 2010		Le Nord-Est
10 mars 2010		Journal Le Nord-Côtier
24 mars 2010		Journal Le Nord-Côtier
24 mars 2010		Le Nord-Est

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
9 mars 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Site du BAPE
30 mars 2010 Rappel aux médias des séances d'information du 30 et 31 mars 2010	Médias écrits et électroniques du Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	30 mars 2010
Lieu	Sous-sol de l'église Saint-Pierre à Havre-Saint-Pierre
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication
Promoteur	M. Patrick Arnaud, porte-parole M. Bruno Picard, ingénieur en planification M ^{me} Christiane Rompré, chargée de projet environnement
Assistance	14 personnes
Durée	Environ 1 heure

Date	31 mars 2010
Lieu	Hôtel Sept-Îles, salle Corrosol
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication
Promoteur	M. Patrick Arnaud, porte-parole M. Bruno Picard, ingénieur en planification M ^{me} Christiane Rompré, chargée de projet environnement
Assistance	39 personnes
Webdiffusion : nombre de visiteurs	20 visiteurs
Durée	2 h 15

Les relations de presse

Quatre médias étaient représentés à la séance d'information de Sept-Îles, soit *TVA*, *Radio-Canada*, *Journal Le Nord-Côtier* et *Cogeco*. Des entrevues ont été données aux stations radio suivantes : CIPC-FM de Port-Cartier, CILE-FM de Havre-Saint-Pierre, CKCN-FM et Radio-Canada radio de Sept-Îles.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par sept médias. On faisait mention de la disponibilité de l'étude d'impact pour consultation ainsi que de la tenue des séances d'information. Après les deux séances d'information des 30 et 31 mars, treize médias ont fait un reportage relatant le déroulement des soirées.

Les communautés autochtones

Le BAPE a communiqué avec deux communautés autochtones Innus, soit la communauté de Mingan ainsi que la communauté d'Uashat-Maliotenam, pour leur offrir la possibilité d'ouvrir un centre de consultation. Cependant, en raison de l'absence de réponse de la part des deux communautés, aucun centre de consultation n'a été ouvert.

Québec, le 29 avril 2010

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication